

# NETTOYANT NEUTRE POUR CUVETTES CREW

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	1
	Réactivité		Risques d'incendie	1
	Danger spécifique		Réactivité	0



Santé	1
Risques d'incendie	1
Réactivité	0

Vêtement de protection: Aucun requis. Apparence: Bleu. Liquide Voir la Section 9. ATTENTION: COMBUSTIBLE Peut irriter modérément les yeux. Peut irriter modérément la peau.

## Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	<b>NETTOYANT NEUTRE POUR CUVETTES CREW</b>	Code	04572 & 04573
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel.: Washroom care.	PMS#	Non disponible.
FTSS#	114456001	Date de validation	10/5/2004
Siège social aux É.U.	<b>Siège social au Canada</b>	Date d'impression	10/5/2004
JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversev.com	JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131	Remplace	10/4/2004
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

## Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Alcools éthyloxylés	68131-39-5	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Alcool isopropylique	67-63-0	1-5	TWA: 980 STEL: 1225 (mg/m <sup>3</sup> ) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 983 STEL: 1230 (mg/m <sup>3</sup> ) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 5045 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 12800 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 16000 ppm 8 heures [Rat].
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Sans objet.

## Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Peut irriter modérément les yeux.
<i>Peau</i>	Peut irriter modérément la peau.
<i>Inhalation</i>	Inconnu.
<i>Ingestion</i>	Inconnu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)	

#### Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Notes au physicien	Sans objet.

#### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	COMBUSTIBLE
Points d'éclair	CREUSET FERMÉ: 61°C (141.8°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Exposée à la chaleur de feu, la matière risque de brûler.

#### Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.

#### Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conservé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

#### Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Mains</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Respiratoire</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Pieds</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Corps</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

#### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Frais
Couleur	Bleu.
pH	6.5 à 7.5 [Neutre.]
Gravité Spécifique	1
Point d'ébullition/condensation	>93°C (199.4°F)

Point de fusion/congélation	<0°C (32°F)
Solubilité dans l'eau	Complète.

### Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Chaleur excessive.
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

### Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat). CUTANÉE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (lapin).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

### Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

### Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

### Section 14. Renseignements sur l'expédition

#### Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
UN/NA	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
DOT Special Considerations	Sans objet.

#### TDG Classification

TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
PIN/NIP	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
TDG Special Considerations	Sans objet.

### Section 15. Information réglementaire

**Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.**

Réglementation des É.-U.

**Federal** SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Alcool isopropylique  
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Alcool isopropylique  
SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Alcool isopropylique  
CERCLA : Substances dangereuses.: Alcool isopropylique

**état** New Jersey - Liste des déversements: Alcool isopropylique  
New Jersey: Alcool isopropylique  
Massachusetts - Liste des déversements: Alcool isopropylique  
Massachusetts RTK: Alcool isopropylique  
Pennsylvanie RTK: Alcool isopropylique

Il n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

**Information sur les produits enregistrés** Sans objet.

Règlements canadiens

**SIMDUT Classification** CLASSE B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).

**Symbole du SIMDUT**



**Information sur les produits enregistrés** Sans objet.

**Inventaire des Produits Chimiques** Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

### Section 16. Renseignements supplémentaires

**Autres considérations spéciales** MSDS Serial Range: 1-2

**Version** 2

**Avis au lecteur**

*Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*